

l'exercice du droit de veto au Conseil de sécurité et à l'activité future de l'organisme. Le Canada a fait partie de la sous-commission chargée d'étudier la question du vote au Conseil de sécurité. Le représentant du Canada a rempli, pendant quelque temps, le rôle de rapporteur de la sous-commission dont les travaux ont porté principalement sur les décisions du conseil relatives à de simples questions de procédure ne revêtant pas une importance suffisante pour exiger l'unanimité des grandes puissances, afin de soustraire au droit de veto nombre de questions auxquelles il s'applique actuellement. La Commission intérimaire doit étudier ce rapport en séance plénière avant de le soumettre à l'Assemblée générale. Il est probable cependant que les vœux précités ne se réaliseront que si les cinq membres permanents du Conseil de sécurité les approuvent. L'URSS n'a pas participé à ces discussions préliminaires.

La sous-commission chargée de se prononcer sur l'opportunité de constituer la Commission intérimaire en organisme permanent a recommandé une prorogation d'un an. Elle a en outre proposé que la commission soit autorisée à recevoir des rapports des comités ad hoc et des commissions de l'Assemblée générale. Ces dispositions tendent à remédier à certaines difficultés qui ont surgi lorsque la Commission pour la Corée a consulté la Commission intérimaire sur la tenue d'élections en Corée. Cette dernière l'avait alors autorisée à tenir des élections dans la partie septentrionale du pays. Le Canada s'était opposé à cette décision en faisant valoir que de telles instructions étaient anti-statutaires puisque la commission n'était pas en mesure de modifier les résolutions de l'Assemblée générale. La résolution de l'Assemblée générale ordonnait en effet à la Commission pour la Corée de tenir des élections dans toutes les régions du pays.

#### Réunions internationales des institutions spécialisées

A la trente-et-unième conférence générale de l'Organisation internationale du travail qui s'est ouverte à San-Francisco le 17 juin et qui réunissait les représentants des gouvernements, des patrons et de la main-d'oeuvre de tous les Etats Membres, le représentant du Canada, M. Percy Bengough, a été élu à l'une des trois vice-présidences. La conférence a étudié l'opportunité d'adopter une réglementation internationale visant l'ensemble des relations industrielles. En réponse à un questionnaire distribué aux Etats Membres avant la conférence, le Canada a fait connaître qu'il favorisait l'adoption d'une telle réglementation. Le débat a porté également sur les conventions internationales du travail, les traités relatifs à la liberté